

ANNALES

DE LA

BONNE SAINTE ANNE DE BEAUPRÉ

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES : Les Directeurs du Collège de Lévis

SOMMAIRE :

Principes de vie chrétienne : notre prime pour 1892.—Prière d'une petite fille au jour de l'an (*poésie*).—*La messe perpétuelle* à Sainte-Anne de Beupré.—Un homme doit à sainte Anne la conservation de sa vue.—Sainte Anne.—Guérison d'un enfant infirme.—Le sanctuaire de Sainte-Anne de Beupré.—Paroles édifiantes d'un médecin—Actions de grâces à sainte Anne.—Décès.—Faveurs obtenues par sainte Anne.

Pour toutes correspondances s'adresser au Rév. C. E. Carrier, Gérant des *Annales*, collège de Lévis, Lévis, P. Q. Abonnement : 35 centins pour le Canada et les États-Unis : frs. 2.50 pour la France et les autres pays de l'union postale.

AVANTAGES.

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunts.

On ne peut abonner les défunts. Le fruit de cette dernière messe est applicable à ceux-là seuls qui sont morts après leur abonnement.

— 000 —

NOUVELLE AGENCE POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Le seul agent autorisé pour les *Annales de sainte Anne* dans la ville de Québec est Monsieur Jos. Côté, agent d'assurance, 237, rue Richelieu.